

Cote du document:	<u>EB 2018/125/R.55/Add.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>8</u>
Date:	<u>11 décembre 2018</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Investir dans les populations rurales

Rapport conjoint de situation sur la collaboration des organismes ayant leur siège à Rome (2018)

Additif

Conseil d'administration — Cent vingt-cinquième session
Rome, 12-14 décembre 2018

Pour: **Approbation**

Rapport conjoint de situation sur la collaboration des organismes ayant leur siège à Rome (2018)

Additif

1. **Objectif.** L'objectif du présent additif au rapport conjoint de situation sur la collaboration des organismes ayant leur siège à Rome (2018) (EB 2018/125/R.55) est d'inviter le Conseil d'administration du FIDA à prendre des décisions visant à renforcer le dialogue entre le Fonds et ses États membres sur des questions importantes relatives à la promotion d'une transformation durable et inclusive du monde rural. Ce faisant, le FIDA partage la logique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme alimentaire mondial (PAM), qui ont pris des décisions similaires, respectivement en décembre et novembre 2018 (voir ci-après).

Décisions de la FAO et du PAM

2. Se fondant sur les recommandations formulées dans le rapport de la réunion conjointe de la cent vingt-cinquième session du Comité financier et du Comité du Programme, le Conseil de la FAO, à sa cent soixantième session, tenue du 3 au 7 décembre 2018, a adopté les recommandations ci-après:
 - "un dialogue plus étroit avec les Membres lors des activités de préparation des réunions informelles annuelles conjointes de la FAO, du FIDA et du PAM, et des activités faisant suite à ces réunions, notamment par a) l'organisation de séances d'information (séminaires informels) à l'intention des Membres après chaque réunion du Groupe consultatif, en particulier au sujet des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et b) la mobilisation des Membres à la faveur des réunions informelles du Président indépendant du Conseil avec les présidents et vice-présidents des groupes régionaux de la FAO, le Bureau du Conseil d'administration du PAM et les Coordonnateurs et amis du FIDA en vue de la préparation de la réunion informelle annuelle conjointe ci-dessus mentionnée."
 - "qu'à l'avenir le rapport [serait] axé sur les enseignements à tirer, les défis à relever, les impacts, les avantages financiers obtenus et les domaines de collaboration prévus, et qu'on envisage aussi de modifier la manière dont se présente le document de manière à ce qu'il soit plus clair et plus concis"
3. À sa deuxième session ordinaire, tenue du 26 au 29 novembre 2018, le Conseil d'administration du PAM a pris des décisions relatives à la collaboration des organismes ayant leur siège à Rome. Les points suivants sont à noter en particulier:
 - "[...] a demandé que des échanges réguliers aient lieu sur un mode informel entre les membres intéressés et les chefs de secrétariat adjoints des organismes ayant leur siège à Rome sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, juste après les réunions trimestrielles du Groupe consultatif de haut niveau"¹.
 - "[...] a demandé qu'une réunion informelle commune des organes directeurs des organismes ayant leur siège à Rome (Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Conseil d'administration du Fonds international de développement agricole (FIDA) et Conseil d'administration du PAM) se tienne tous les ans, en veillant à associer

¹ Comme suite à l'adoption de la décision, le représentant des Pays-Bas, en tant qu'observateur, a dit que son pays ne pouvait soutenir l'adoption de la décision telle qu'amendée oralement.

davantage les membres aux travaux préparatoires (élaboration de l'ordre du jour, format et autres tâches similaires) et aux activités qui y donneraient suite, en mobilisant les membres par l'intermédiaire du Président indépendant du Conseil de la FAO, des présidents des groupes régionaux de la FAO, du Bureau du Conseil d'administration du PAM et des Coordonnateurs et amis du FIDA."

- "[...] a demandé qu'un point relatif à un rapport conjoint sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome soit inscrit de manière permanente à l'ordre du jour de la réunion informelle commune des organes directeurs des organismes ayant leur siège à Rome qui se tiendrait tous les ans."

4. **Recommandations du Conseil d'administration du FIDA.** Dans l'esprit des décisions prises par le Conseil de la FAO et le Conseil d'administration du PAM, le Conseil d'administration du FIDA est invité à prendre les trois décisions ci-après:

- i) une collaboration accrue avec les membres pour ce qui concerne la préparation et le suivi des activités des réunions informelles annuelles conjointes des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM, par: a) des séances d'information (séminaires informels) à l'intention des membres après les réunions du Groupe consultatif de haut niveau, en particulier sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionner le système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies); b) faire participer les membres, par l'intermédiaire des réunions informelles du Comité de coordination interinstitutionnel avec les présidents et vice-présidents des groupes régionaux de la FAO, le Bureau du Conseil d'administration du PAM et les coordonnateurs et amis du FIDA, à la préparation de la réunion informelle annuelle conjointe des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM;
- ii) l'inscription, à l'ordre du jour ordinaire de la réunion informelle annuelle conjointe des organes directeurs susmentionnés, d'un rapport conjoint de situation sur la collaboration des organismes ayant leur siège à Rome;
- iii) l'accent à porter, dans les futurs rapports, sur les enseignements tirés, les défis à relever, les répercussions, les avantages financiers obtenus et les domaines de collaboration prévus, et la modification éventuelle du document aux fins de le rendre plus clair et plus concis.